

myclimate – Umbrella Ticketing Applikation

Conditions générales

1. L'application de billetterie myclimate-Umbrella est gratuite.
2. Pour utiliser l'application de billetterie myclimate-Umbrella dans votre agence de voyages, vous avez besoin de Microsoft Internet Explorer (nous recommandons la version 7) et d'une connexion internet actuelle.
3. Il n'est pas obligatoire d'utiliser Umbrella.net ou Umbrella NT comme logiciel de traitement des commandes.
4. En vous inscrivant, vous confirmez que votre entreprise peut être citée comme „bureau de vente de billets myclimate“.
5. La participation à L'USP, Umbrella Settlement Plan est une condition préalable indispensable à l'utilisation de myclimate-Umbrella, pour des raisons de coûts. Veuillez tenir compte des conditions respectives.
6. Après avoir réglé les formalités de participation à l'USP, vous recevez les codes d'accès pour votre siège principal et un utilisateur. Vous pouvez ensuite saisir d'autres filiales et utilisateurs.
7. Le débit de votre compte dans l'USP a lieu 7 jours avant le départ pour les billets myclimate commandés définitivement.
8. L'annulation de billets myclimate est gratuite jusqu'à 8 jours avant le départ. A partir de 7 jours avant le départ, une annulation n'est plus possible.
9. Les options resp. les offres n'ont pas de date de péremption et peuvent être annulées gratuitement à tout moment.
10. Pour votre formation, une vidéo est mise gratuitement à disposition dans l'internet.
11. Les demandes de support ont lieu par courriel et notre assistance gratuite suit dans les 2 à 3 jours. Les demandes de support par téléphone sont facturées selon nos conditions respectives.
12. En vendant votre premier billet myclimate, vous apparaîtrez comme „bureau de vente de billets myclimate“ sur le site internet de myclimate.
13. Dès que vous aurez atteint un chiffre d'affaires de CHF 1000.- par la vente de billets myclimate, vous pourrez commander gratuitement chez nous un autocollant „bureau de vente de billets myclimate“.